

# Déclaration de Politique Erasmus

## Stratégie Erasmus de l'ULB 2022-27

---

Votre déclaration de politique Erasmus doit indiquer comment vous prévoyez d'organiser le programme Erasmus après l'octroi de la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE). Si vous souhaitez ajouter par la suite des activités supplémentaires, il vous faudra modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre Agence nationale Erasmus+.

Quels résultats souhaitez-vous atteindre en participant au programme Erasmus ? Comment votre participation au programme Erasmus s'inscrit-elle dans votre stratégie institutionnelle d'internationalisation et de modernisation ?

(1) Indiquez les objectifs de votre participation. (2) Expliquez comment vous prévoyez que votre participation au programme Erasmus contribuera à la modernisation de votre établissement et à l'objectif de création d'un espace européen de l'éducation ; (3) indiquez également les objectifs politiques que vous prévoyez de poursuivre.

### 1. Le programme Erasmus, un élément important de la stratégie d'internationalisation de l'ULB

Nos objectifs pour la prochaine période de programmation sont conformes au plan stratégique de l'ULB intitulé « Cap 2030 », adopté en 2019 (voir : <https://www.ulb.be/fr/gouvernance/cap-2030-le-plan-strategique-de-l-ulb>).

**OBJ. 1 – Promouvoir la qualité de nos activités d'enseignement et de recherche** : par le biais des différentes actions du programme Erasmus, nous donnons à nos chercheurs et enseignants l'occasion de partager leurs connaissances avec des établissements d'autres pays participant au programme ou de pays partenaires.

**OBJ. 2 – Continuer de renforcer nos connaissances et notre expertise et d'élargir nos horizons** : le programme Erasmus permet aux étudiants et chercheurs de l'ULB, ainsi qu'aux membres de son personnel académique et administratif, d'échanger de bonnes pratiques, de suivre des formations et d'apprendre auprès de nos partenaires, mais également de créer des initiatives et des projets communs. Pour le prochain programme, nous souhaitons continuer

de prendre part à des projets thématiques et de développer notre expertise sur des sujets qui correspondent aux valeurs et aux priorités de l'ULB (environnement, inclusion sociale, etc.).

**OBJ. 3 – Aider nos étudiants à devenir des « citoyens du monde » :** l'engagement et le service à la société font partie de l'ADN de notre Université. La promotion du multilinguisme est également l'un de nos objectifs. Les actions du programme Erasmus liées à la mobilité permettent à nos étudiants de vivre dans un environnement différent, de développer leurs connaissances linguistiques et d'enrichir leurs compétences transversales telles que la résilience, la confiance en soi ou encore l'esprit critique. De plus, l'ULB compte parmi ses étudiants réguliers plus d'un tiers d'étudiants internationaux (résidents de longue durée en Belgique qui ne sont pas citoyens belges), tandis que les étudiants qu'elle accueille dans le cadre de ses programmes d'échange (y compris Erasmus) jouent un rôle actif dans sa stratégie d'« Internationalization at home ».

**OBJ. 4 – Renforcer nos partenariats :** l'ULB est une université résolument européenne et internationale. Les services de la mobilité et des relations internationales de l'Université travaillent sans relâche à la mise en place de partenariats stratégiques dans différentes régions du monde. Nous sommes convaincus que la confiance et les contacts réguliers sont l'assurance de partenariats de haute qualité. Notre but au cours de la prochaine période de programmation est de créer des partenariats plus étroits avec un nombre d'établissements plus restreint, avec lesquels nous souhaitons augmenter les flux de mobilité et essayer de nouveaux types de programmes d'échange. Nous souhaitons notamment, sur la base de notre expérience dans ce domaine, renforcer notre participation aux masters communs Erasmus Mundus.

**OBJ. 5 – Promouvoir notre engagement dans le cadre de nos partenariats :** l'ULB est une université engagée, qui contribue à la défense et à la promotion de principes tels que la démocratie, les libertés individuelles et le libre examen. La communauté universitaire entend soutenir ses valeurs dans toutes les initiatives auxquelles l'Université prend part.

## 2. Le programme Erasmus, un élément essentiel de la modernisation de notre établissement

Au-delà des effets positifs des activités Erasmus sur les individus (enseignants, chercheurs, étudiants) qui participent à des projets de partenariat ou à des initiatives de mobilité, le programme Erasmus nous invite à réfléchir sur d'éventuelles améliorations du fonctionnement de notre établissement, que ce soit en matière d'organisation, de pédagogie, de culture ou de gestion.

L'ULB s'engage à jouer un rôle actif dans le développement de l'espace européen de l'éducation. Dans ce cadre, nos priorités pour le prochain programme seront les suivantes :

**OBJ. 6 – Numériser les procédures de mobilité et améliorer le parcours étudiant :** au cours des dernières années, l'ULB a été parmi les premiers à adopter les nouveaux outils en ligne. Les prochaines grandes étapes incluront l'utilisation systématique du « Learning Agreement » numérique pour tous les étudiants et facultés, ainsi que la communication aux

universités partenaires des listes d'étudiants sélectionnés à l'aide de plateformes en ligne, conformément aux normes et recommandations définies par les initiatives « Erasmus Without Paper » et « Carte d'étudiant européenne ».

Nous souhaitons en outre améliorer le parcours étudiant en intégrant dans une plateforme unique tous les outils liés à la mobilité, en donnant plus de visibilité aux possibilités de mobilité, en simplifiant les démarches pour les étudiants entrants et sortants et en rationalisant les services offerts à la communauté universitaire au sens large grâce à une coopération renforcée avec les différents services de l'ULB (relations internationales, inscriptions, logement, service social étudiants, informatique, etc.).

**OBJ. 7 – Construire l'université du futur** : l'ULB s'implique depuis 2019 dans une alliance d'universités européennes, CIVIS. En participant à ce projet pilote d'université européenne, l'ULB démontre sa volonté de tenter de nouvelles expériences et de construire l'espace européen de l'éducation. Les instruments du prochain programme Erasmus – en synergie avec les subventions de l'UE pour la recherche scientifique et les aides de partenaires tiers – permettront aux huit membres de l'alliance de concrétiser leur vision commune.

### 3. Des projets Erasmus centrés sur l'inclusivité

**OBJ. 8 – Renforcer et diversifier les possibilités de mobilité** : nous observons depuis quelques années une stagnation du nombre de départs d'étudiants en programme d'échange. Cette tendance, qui concerne toute l'Europe, n'indique pas un manque d'intérêt pour la mobilité, mais montre que les séjours proposés à l'heure actuelle ne correspondent pas aux besoins des étudiants. Pour la prochaine période de programmation, nous avons l'intention d'explorer de nouvelles pistes et de diversifier nos programmes d'études à l'étranger afin de répondre aux besoins de la nouvelle génération d'étudiants : mobilité mixte, destinations hors UE, séjours plus courts, etc. Tout cela demandera une gestion plus flexible des programmes et une coopération accrue avec nos facultés et enseignants.

**OBJ. 9 – Promouvoir l'enseignement inclusif** – l'ULB s'engage à ce que tous les étudiants puissent étudier sans aucune forme de discrimination. À cette fin, nous veillons à ce que nos étudiants issus de milieux socioéconomiques défavorisés, ou qui ont des besoins spécifiques, aient également accès aux programmes de mobilité. Bien que nous mettions déjà tout en œuvre pour que tous nos étudiants puissent profiter de ces programmes, nous avons l'intention dans le cadre du prochain programme Erasmus de nous impliquer de manière plus active en faveur de l'inclusion sociale et l'égalité des chances, en invitant à partager leur expérience les étudiants dont le séjour a été particulièrement réussi.

Indiquez à quelles actions Erasmus vous souhaiteriez participer, et expliquez comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Expliquez comment la participation de votre établissement à ces actions contribuera à la réalisation des objectifs de votre stratégie institutionnelle.

### Projets Action clé Erasmus n° 1 (AC1) – Mobilité à des fins d'étude

### Projets Action clé Erasmus n° 2 (AC2) – Coopération entre organisations et établissements

Partenariats de coopération et échange de bonnes pratiques

Partenariats d'excellence – Universités européennes

Partenariats d'excellence – Masters communs Erasmus Mundus

Partenariats pour l'innovation

### Projets Action clé Erasmus n° 3 (AC3)

Soutien à la réforme des politiques et à la coopération

## Mise en œuvre des actions Erasmus à l'ULB

La mise en œuvre des actions Erasmus à l'ULB s'appuie sur une série de principes directeurs :

- **Principe directeur n° 1 : conformité des projets Erasmus avec les priorités fondamentales de l'ULB** (définies dans notre plan stratégique « Cap 2030 »). Ce principe garantit que nous concentrons nos efforts et nos ressources, et que nous pouvons bénéficier de synergies entre différents projets et initiatives.
- **Principe directeur n° 2 :** en parallèle de ce premier principe, l'ULB adopte une approche par le bas qui respecte **l'indépendance de ses facultés** et son principe fondateur de **libre examen**. Le personnel académique et scientifique et les facultés représentent donc le moteur des activités dans lesquelles l'ULB s'implique.
- **Principe directeur n° 3 :** l'ULB ne s'engage que dans des projets qui apportent une valeur ajoutée à l'Université, à ses activités de recherche, à sa communauté et à sa mission sociales.
- **Principe directeur n° 4 :** l'ULB se concentre sur les projets qui ont pour but de renforcer son réseau de partenaires existant. Nous encourageons la mise en place de nouveaux partenariats dès lors qu'ils nous permettent de partager ou de développer une expertise.
- **Principe directeur n° 5 :** afin de promouvoir le multilinguisme, l'ULB recherche des partenaires de mobilité qui permettent à tous les étudiants et membres du personnel de pratiquer leurs langues étrangères de prédilection (principalement l'anglais et les langues latines autres que le français, mais également d'autres langues pour les étudiants inscrits dans des programmes d'« area studies » ou de langues et littérature).

## **Personnes et entités responsables de la mise en œuvre des projets Erasmus :**

- Le coordinateur institutionnel Erasmus+ : veille à la conformité avec la Charte Erasmus et représente le point de contact avec l'Agence nationale Erasmus+ ;
- Le coordinateur de projets Erasmus+ : administre le portefeuille de projets AC2 et AC3 de l'ULB et aide les porteurs de projets pour la mise en œuvre ;
- Le service de la mobilité étudiante : administre les actions et budgets liés à la mobilité à des fins d'enseignement ;
- Le coordinateur de l'Université européenne (CIVIS) : administre le projet d'Université européenne pour l'ULB ;
- Le service des relations internationales et les coordinateurs dans nos 13 facultés : veillent à la conformité des projets Erasmus avec les priorités de l'Université et de ses facultés ;
- Le réseau des coordinateurs mobilité dans nos 13 facultés : soutiennent la mise en œuvre académique des actions de mobilité.

**Demandes, gestion du budget et comptes-rendus** : ces démarches sont centralisées par les coordinateurs de projets Erasmus+.

**Communication sur les possibilités de mobilité** : les coordinateurs de projets Erasmus+ informent la communauté sur les appels à candidatures Erasmus, par l'intermédiaire du site web de l'Université, de listes de diffusion ou encore de séances d'information. Des listes de contrôle sont également élaborées afin d'aider les porteurs de projets potentiels à vérifier la viabilité de leur proposition.

**Expertise et assistance technique** : les projets de mobilité à des fins d'enseignement sont mis en œuvre directement par le Service de la mobilité étudiante. Pour les autres projets, l'assistance aux porteurs de projets est assurée par le Service de la mobilité étudiante et les coordinateurs de projets Erasmus+.

**Aide aux étudiants** : les facultés sont le principal point de contact pour les étudiants en mobilité (entrants et sortants). L'ULB dispose d'administrateurs spécifiques pour les masters communs Erasmus Mundus. Les différents services de l'Université apportent leur contribution là où elle est nécessaire (élaboration d'une stratégie d'accueil pour les étudiants et membres du personnel internationaux, collaboration avec l'Office du logement, le Service social étudiant, etc.).

**Diffusion et expertise internationales** : l'ULB est active au sein de plusieurs réseaux internationaux, dont l'UNICA (Réseau des universités des capitales de l'Europe) et l'EUA (Association des universités européennes). Ces réseaux nous permettent d'acquérir de nouvelles compétences et de partager nos connaissances ainsi que les résultats de nos projets.

## **Contribution des projets aux objectifs de la stratégie institutionnelle de l'ULB**

Nous reprenons dans cette partie les objectifs énumérés en première partie.

### **Projets AC1 – Mobilité à des fins d'enseignement**

L'un de nos objectifs institutionnels (objectif n° 8) porte sur le renforcement et la diversification des possibilités de mobilité.

Nous estimons de plus que notre participation à cette action contribuera à notre objectif n° 1 (promouvoir la qualité de nos activités d'enseignement et de recherche), notamment par le biais de la mobilité des enseignants.

La mobilité à des fins d'enseignement pour les enseignants, le corps académique et les étudiants, mais également pour le personnel administratif, contribuera très certainement à notre objectif n° 2 (continuer de renforcer nos connaissances et notre expertise et d'élargir nos horizons).

En donnant à nos étudiants la possibilité de vivre à l'étranger et de découvrir d'autres langues et d'autres cultures, les projets relevant de l'AC1 constituent un élément essentiel à la réalisation de l'objectif n° 3 (aider nos étudiants à devenir des « citoyens du monde »).

La coopération interinstitutionnelle par le biais d'accords de mobilité représente à la fois une condition à la mobilité à des fins d'enseignement et un résultat de celle-ci. De ce fait, cette mobilité contribue également à l'objectif n° 4 (renforcer nos partenariats).

La mobilité académique et l'échange d'idées qu'elle permet sont un moyen très efficace de faire connaître nos engagements sociaux dans différents pays. Nous estimons donc que l'AC1 contribuera à l'objectif n° 5 (promouvoir notre engagement dans le cadre de nos partenariats).

De plus, le développement des possibilités de mobilité à des fins d'enseignement représente l'un des principaux éléments de notre alliance européenne (objectif n° 7 – construire l'université du futur).

Comme nous l'avons évoqué plus haut, l'ULB s'emploie à promouvoir l'égalité des chances et la diversité dans toutes ses politiques, y compris en ce qui concerne la mobilité individuelle, ce qui contribue à l'objectif n° 9 (promouvoir l'enseignement inclusif).

Nous estimons que la mobilité à des fins d'apprentissage (AC1) sera à son tour facilitée par l'objectif n° 6 (numériser les procédures de mobilité et améliorer le parcours étudiant).

### **Projets AC2 – Coopération entre organisations et établissements**

Au vu du caractère très collaboratif des activités relevant de l'AC2, nous estimons que notre participation à ces projets nous aidera à réaliser l'objectif n° 1 (promouvoir la qualité de nos activités d'enseignement et de recherche), l'objectif n° 2 (continuer de renforcer nos

connaissances et notre expertise et d'élargir nos horizons), l'objectif n° 4 (renforcer nos partenariats) et l'objectif n° 5 (promouvoir notre engagement dans le cadre de nos partenariats).

Notre participation à un projet d'« Université européenne », qui se poursuivra au cours de la prochaine période de programmation, contribuera à l'objectif n° 7 (construire l'université du futur).

Selon les occasions de collaboration thématique liées à l'AC2 qui s'ouvriront pour l'ULB, notre participation pourrait contribuer à la réalisation de l'objectif n° 6 (numériser les procédures de mobilité et améliorer le parcours étudiant), de l'objectif n° 8 (renforcer et diversifier les possibilités de mobilité) ou encore de l'objectif n° 9 (promouvoir l'enseignement inclusif).

L'ULB suivra de près les annonces de nouvelles possibilités de partenariat avec des pays tiers dans le cadre de nouveaux projets relevant de l'AC2, et tirera le meilleur parti de ces possibilités. Nous nous félicitons en particulier de ce que les consortiums internationaux deviendront probablement la norme dans le cadre des nouveaux « partenariats de coopération », alors qu'ils exigeaient une justification spécifique dans le cadre des « partenariats stratégiques » actuels.

### **Projets AC3 – Soutien à la réforme des politiques et à la coopération**

L'ULB juge qu'il est essentiel d'être une université engagée et de jouer un rôle actif dans la société, conformément à la vision développée dans sa stratégie institutionnelle, « Cap 2030 » (en annexe).

Nous estimons que notre participation aux projets relevant de l'AC3 nous permettra de contribuer à la défense et à la promotion des valeurs de libre examen et de démocratie (objectif n° 5), d'être impliqués dans la résolution de grands problèmes de société, et de participer de manière active dans le débat public contre la désinformation, la régression idéologique et le repli identitaire. À l'ère de la désinformation et des « fake news », nous nous efforçons de donner à l'expertise académique une nouvelle crédibilité, en mettant l'accent sur des méthodes de diffusion innovantes.